

L'EXPOSITION DE 1900 A PARIS

UNE BOUTEILLE GIGANTESQUE

LE TRAFIC ILLÉGAL DES BOISSONS

Une lettre de M. Jos. Riendeau

M. Joseph Riendeau, président de l'association des débiteurs de boissons, écrit une lettre à la "Gazette" expliquant la position des membres de l'association en ce qui regarde la suppression du trafic illégal des boissons. M. Riendeau explique que la société qu'il représente comprend deux cent cinquante membres et travaille de concert avec l'association anglaise dans le but de faire fermer ces endroits où la boisson est vendue sans licence. Ce n'est pas, dit-il, dans un hôtel respectable qu'une personne s'enivre, mais bien dans ces bouillons non licenciés. Tous les membres de l'association sont anxieux de voir à ce que la loi soit respectée, et ne tiennent pas à être en butte aux rires et insinuations d'un certain journal du soir, qui aiderait beaucoup la cause de la tempérance qu'il défend, si aidait les hôteliers dans la campagne qu'ils ont entreprise.

NOTES DIVERSES

L'une des curiosités de l'exposition de 1900 à Paris sera incontestablement la construction qui s'élève sur le Champ de Mars les viticulteurs de France. Cette construction, de près de deux cents pieds de haut affectera la forme d'une bouteille et intèrera le visiteur, dans ses divers étages, à la fabrication du vin en général et du champagne en particulier. Les parois intérieures de cette bouteille gigantesque seront couvertes de peintures destinées à compléter les leçons de choses données par les viticulteurs eux-mêmes; ce seront autant de cycloramas comme celui qu'on peut voir admirer naguère à Montréal rue Ste Catherine. Au premier étage de cette construction originale se trouve un vignoble avec son château, ses vignes, etc. Immédiatement au-dessus, c'est la vendange; puis viennent successivement un pressoir rustique, une salle de danse, un entrepôt d'emballage, un cellier monastique, un défilé de vin et finalement dans ce qui représente le bouchon de la bouteille, un observatoire muni d'un télescope de dix pieds de long. La bouteille des viticulteurs du midi sera le pendant du puits de mille mètres dont "La Presse" a déjà donné le croquis.

LA COMPAGNIE DES ABATTOIRS

Le conseil lui vote \$10,000

La question de l'emprunt remise à lundi

Le même sort réservé au projet de la taxe de l'eau

À la séance du conseil municipal hier après-midi, le projet de l'emprunt d'un million et demi formait le principal sujet de discussion. Cependant, avant d'aborder à cette importante question, le conseil s'est occupé de quelques affaires suivantes: Une requête demandant que les comités-voyageurs soient constitués en clubs. Accordé. Le contrat pour l'approvisionnement de charbon au département de l'agriculture est adopté. L'arrangement avec les sœurs Carmélites pour l'ouverture d'une rue dans le quartier Ste-Marie est aussi adopté. Un rapport des commissaires du Parc demandant près de \$2,000 pour réparations sur le parc de la montagne est renvoyé au comité des finances. L'échevin Trempeau s'informe de ce que l'on se propose de faire du terrain situé au coin de la rue Craig et Gosford. L'échevin Leclerc s'informe d'un compte pour poêle à gaz présenté par M. Dénier Pearson, de l'hôtel de ville. L'affaire revendra sur le tapis. L'échevin Hureau expose les raisons de l'emprunt de un million et demi. Le produit de cet emprunt servira à rembourser des obligations importantes de la ville. Le président de la commission des finances fait un résumé de la situation financière de la ville. L'échevin Smith se plaint de ce qu'il est difficile de connaître la situation vraie de la cité par suite des contradictions qui ont été présentées au conseil ainsi qu'à la législature. Les chiffres ne mentent pas; certains gens, évidemment, ont intérêt à cacher la vérité. L'échevin Hureau a "Vous êtes sans doute vous-même fort habile à cet ouvrage-là". Le débat se continue quelque temps encore, puis la question est remise à lundi prochain. L'échevin Leclerc demande la prise en considération du troisième ordre du jour relatif au paiement de la taxe de l'eau, mais sa motion est perdue. Le rapport du comité des finances recommandant de payer \$10,000 par année à la compagnie des abattoirs est discuté. L'échevin Leclerc s'oppose à l'adoption de ce rapport; il prétend que les bouchers sont opposés à cet arrangement de la sorte la ville s'engage à leur donner des droits de boucherie et y fit elle-même la collection des droits imposés. L'échevin Hureau dit que les mem-

LES TROUPES A LAPRAIRIE

Leur départ aujourd'hui

C'est aujourd'hui que les troupes militaires actuellement plantées à Laprairie seront levées. Tous les soldats du district qui ont pris part à ce campement vont regagner leur foyer après avoir passé ensemble une agréable quinzaine. Les bataillons laisseront la commune chacun leur tour, de deux heures en deux heures. Hier soir, l'occasion du départ, les officiers ont invité leurs frères d'armes de Montréal à passer la soirée avec eux et un gentil goûter a été servi.

DISPARITION

Eddie Gillen, âgé de 16 ans, est disparu de la maison de ses parents, 183 rue McCord. Il est parti jeudi soir et ses parents ne l'ont pas revu. Gillen, quand il a quitté la maison portait des vêtements gris et un chapeau noir. Toute information sera reçue avec plaisir par les parents ou à la station de pompes No 4.

QUARTIER STE-ANNE

Une députation d'électeurs irlandais du quartier Ste-Anne s'est rendue auprès du docteur J. J. Guerin lui demandant de bien vouloir consentir à se laisser mettre en nomination comme échevin en remplacement de feu M. l'échevin Kennedy. Le docteur Guerin n'a pas encore fait connaître sa décision.

LA FAMEUSE VACHE

Une domestique n'ayant pas été payée de ses maîtres, va trouver l'avocat en question et lui demande de prendre sa cause en main. Celui-ci consent. Au bout d'un certain temps, la malheureuse fille ne recevant pas de nouvelles, va trouver son défendeur et lui demande des explications. Ce dernier lui dit que la chose est réglée. Son maître a payé les frais d'avocat, c'est-à-dire une piastre et demie — le prix de la lettre d'avis — plus un dollar pour son mois de salaire. La domestique se récrie, comme bien on pense, et déclare qu'elle n'acceptera pas ce compromis fait sans son consentement.

POUR UN CHIEN

En cour du recorder, Timothy Collopy, employé chez un nommé Burns, a été condamné à \$5 d'amende ou un mois pour avoir brisé les reins d'un chien appartenant à M. Pierre Bouchard, 5 rue Mance. Le chien a été abattu quelques jours plus tard par le constable Mercier.

ECHEVIN EN DEUIL

L'échevin Grothé est depuis hier dans le deuil; il a perdu l'un de ses plus jeunes enfants. Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

UNE MINE A ST-HYACINTHE

Des ouvriers creusant hier matin sous le bloc de M. N. Martel, chapelier, en frais de faire élever sa bâtisse de deux étages, ont tout simplement donné sur une riche mine de mica. Le brillant métal étincelait comme le feu à chaque pellette de terre. Des experts qui se souviennent de leur voyage en Californie disent qu'on doit être sur le chemin de la mine d'or.

DANS LE PIEGE

Amélie Chedney, de la rue Ste-Elisabeth, se promenait jeudi soir sur différentes rues. Elle faisait l'œil aux passants tout en faisant attention si elle n'était pas observée par la police. A un moment donné, elle fit la rencontre, avenue de l'Hôtel de Ville, d'un jeune homme à qui elle adressa la parole. L'instant à l'accomplissement le jeune homme qui n'était autre que le constable Riopel s'empressa d'accepter l'invitation et les nouveaux amis firent route ensemble jusqu'au poste. Amélie constata alors son erreur, mais il était trop tard. Traduite devant le recorder, elle a été condamnée à \$10 d'amende ou deux mois de prison.

NEUF AU LIEU DE SEPT

Nous aurions dû parler de neuf choses au lieu de sept, en signalant les résultats immédiats du congrès de St-Jérôme. En effet, le lendemain de l'assemblée deux nouvelles recrues des écoles d'agriculture sont venues volontairement s'inscrire après les sept qui avaient donné leurs noms dès la veille. Ce détail montre assez que la faveur va rencontrer par toute la province le grand mouvement agricole qui vient d'être inauguré. L'entraînement va se faire, à travers nos vieilles paroisses, avec un succès dont on sera surpris. "Cultivons la terre," c'est le mot d'ordre et il répond l'adhésion devant le grand renouveau de toute la province de Québec dont tous les fils sont, pas exception, des amateurs passionnés du sol.

A L'INSTITUT DES MATELOTS

Le concert hebdomadaire à l'institut des matelots a eu lieu comme d'habitude hier soir. Malgré le nombre peu élevé de vaisseaux dans le port, il y avait foule. Parmi les citoyens qui ont contribué au programme se trouvaient Mesdemoiselles Perreault et Lindsay, ainsi que MM. Bonnie, Grant, Whelan et Ritchie. Parmi les personnes présentes on remarquait le capitaine Park du vapeur "Siberian", le capitaine Whyte, du vapeur "Brazilian", les capitaines Howell et Mabe ainsi que M. McCord, mécanicien en chef du "Siberian".

LES CANADIENS-FRANÇAIS A PARIS

Célébreront la St-Jean-Baptiste

On nous écrit de Paris que la colonie canadienne-française a la coutume de fêter, chaque année, la St-Jean-Baptiste, fête patronale du Canada. La célébration de notre fête a été ajournée cette année, au lendemain, à cause de l'anniversaire de la mort de M. Carnot. Une messe en musique à laquelle assistaient environ cent cinquante Canadiens, a été dite en la chapelle des religieux du Très-Saint Sacrement, avenue Friedland. Le commissaire du Canada, M. Hector Fabre, le docteur Edmond Desjardins et quelques notabilités de la colonie canadienne assistaient à cette cérémonie. Le père Prévost a prononcé un sermon patristique, dans lequel il a pris pour thème la devise du Canada: "Aime Dieu et va ton chemin". Une réception au domicile de M. Hector Fabre, commissaire du Canada, a suivi la cérémonie religieuse.

A GRANBY

Un bonus à l'Empire Tobacco Company

Le conseil municipal de Granby a passé un règlement accordant un bonus de \$10,000 à M. G. H. Archibald, de la manufacture "Empire Tobacco Co.", pour qu'il transporte son établissement dans cette localité. De plus, le conseil s'engage à fournir des facilités qui ne coûteront pas moins de \$10,000, soit, en tout \$20,000. Le règlement sera soumis au vote de la municipalité pour être approuvé ou décliné. Le conseil a décidé, le 12 juillet, M. Archibald s'engage de son côté à payer \$5,000 de bonus par année et après dix ans, les facilités appartiendront à la compagnie. Dans la cité où après dix ans la compagnie n'aurait pas payé \$50,000 de bonus, elle n'aurait droit qu'à une partie des facilités, proportionnellement à la somme payée. Afin d'obtenir l'argent nécessaire pour payer le bonus, le conseil a décidé de contracter des emprunts de \$25,000 et de ce but, il émettra des obligations pour trente ans, portant intérêt à 4 1/2 p. c. Une taxe spéciale annuelle de \$1,675 sera prélevée aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour payer les intérêts et amortir des fonds pour racheter les bons quand le temps sera venu.

LE GOUVERNEUR GENERAL

(Dépêche spéciale)

Il est décidé que le gouverneur général partira mercredi pour Kobovav, par convoi spécial. Après deux jours passés à Kobovav il se rendra au Saguenay et de là à Québec par bateau.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

L'assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce du district de Montréal a eu lieu hier. Le président, M. H. Laporte, était au fauteuil. Il a présenté un rapport sur l'éducation commerciale à l'effet de convoquer les principaux des académies commerciales en convention le 20 courant afin de prendre en considération et de discuter l'importance de l'éducation commerciale. Le secrétaire reçoit instruction de réformer après le conseil-général de France que sont les tarifs des chemins de fer et du quaiage en France, et de faire rapport au conseil. Il est décidé de faire imprimer en français et en anglais le rapport du comité sur les exportations en France. Ce rapport est actuellement entre les mains du ministre du commerce, et l'intention de la Chambre de Commerce est d'en faire distribuer des copies aux membres du parlement d'Ottawa. Quatre nouveaux membres ont été admis: M. D. N. Masson, François Desjardins, François Groux et J. H. Charette, après qu'ils eussent été agréés par le temps des vacances. La prochaine réunion a été fixée au premier vendredi de septembre.

PARC SOHMER

DIMANCHE, 7 JUILLET. Arrivés, 3 heures; soir, 8 heures. Mlle Valdeck, trapèze et équilibre. C. Williams, ventriloque. Bonita-Basso, profonde-imitations de cloches. Nason et Henly, le géant et le nain, scènes comiques. Samozna, équilibristes sur chaises. Les Zamoras, triple trapèze. Les célèbres acrobates Zino et Hinson. Grand Panorama. Vues nouvelles. La Bande au complet. Admission, 10 cents.

LE PIQUE-NIQUE DES BOUCHERS

Le pique-nique annuel de la société des bouchers aura lieu au terrain de l'exposition, le 15 août prochain. La fête promet d'être l'une des plus belles du genre qu'on aura jamais vues à Montréal.

LIQUEURS FRANÇAISES

La marque CUSENIER, de Paris, est reconnue comme la première marque de liqueurs françaises. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec.

LIQUEURS FRANÇAISES

La marque CUSENIER, de Paris, est reconnue comme la première marque de liqueurs françaises. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec.

LIQUEURS FRANÇAISES

La marque CUSENIER, de Paris, est reconnue comme la première marque de liqueurs françaises. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec.

LIQUEURS FRANÇAISES

La marque CUSENIER, de Paris, est reconnue comme la première marque de liqueurs françaises. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec. Les propriétaires de cette marque ont fait un contrat avec le gouvernement pour qu'ils puissent s'occuper de la vente de la liqueur dans la province de Québec.

LES BRIGANDS

L'un est coffré pour trois ans

Le détective Trempeau est revenu, hier, de Sherbrooke, où un nommé Larry Lee alias Reid, a été condamné à trois années de pénitence. Il paraît que le 10 de juin dernier, deux individus sont partis de Portland en route pour Montréal. Ils sont descendus à Sherbrooke où ils se sont rencontrés, un troisième. Dans l'intervalle, les autorités avaient été avisées de surveiller l'arrivée des trains et d'avoir l'œil sur plusieurs "tramps" qui avaient pris passage à bord du train de Portland. Le chef Chenette accompagné des constables Jos. Racine et Emile Berthiaume, se sont rendus dans un champ situé près de la gare, où des individus répondant à la description étaient faiblement saisis. Le nommé Lee a offert une résistance opiniâtre et, avec ses compagnons, a déchargé plusieurs fois sans viser sur les officiers de police, sans en blesser aucun heureusement. Lorsqu'on a fouillé Lee on a trouvé en sa possession, à part son revolver, plusieurs outils de cambrioleur ainsi que des fusils lubrifiés d'huile et de poudre. Le détective Trempeau avait été mandaté par M. le juge Luppert afin d'identifier les outils que le prisonnier avait en sa possession. On lit dans "L'Union" de St-Hyacinthe de vendredi: "M. le magistrat du district Luppert était ici hier. Il a rendu jugement dans deux causes, celle d'une servante pour vol d'un chapeau de dame où l'accusée a été libérée après enquête et plaidoiries, puis celle de cet individu arrêté en possession de matières explosives et d'instruments à effraction (burglary tools). Ce dernier a plaidé "culpable" et a été condamné à trois années de pénitence à St-Vincent de Paul. Il a gentiment remercié le juge en entendant sa sentence. Le détective Trempeau, également ici hier, pour identifier les outils de cambrioleur, remarquant que les constables Racine et Berthiaume qui avaient arrêté l'individu, avaient fait une capture beaucoup plus précieuse que s'ils l'eussent pris un quart d'heure après la première des opérations fantaisistes qu'il projetait. Notre Bostonien a déposé un détective qu'on lui allouait \$12 pour le transport de la suspecte marchandise à Montréal. De plus il devait toucher \$10 s'il réussissait... on n'a jamais pu savoir à quoi, on se l'imagine seulement. Au reste, le gaillard a du caractère; impossible de lui arracher la moindre dénonciation, la moindre vague adresse de ses complices. Qu'importe, c'est du service que la police de St-Hyacinthe vient de rendre à la cause "saine" indéterminée des habitants de Montréal.

LES IRLANDAIS EN CHICANE

Discours de lord Rosebery

Nouvelles de l'Angleterre

Boston, 6.—La commission anglaise nommée par les nationaux irlandais ont émis une circulaire, hier, dans laquelle il est dit: "Les membres irlandais du parlement sont divisés en deux partis opposés et l'un de ces partis est subdivisé lui-même en deux factions hostiles, qui se font une guerre persévérante. On oublie les intérêts généraux de l'Angleterre pour s'en tenir à des luttes ambitieuses de chefs de partis. Durant ce temps, le vieux drapeau rouge dans la poche. De la sorte le peuple américain reçoit des leçons opposées de secours qu'on emploie à des luttes intestines. Il n'y a pas un homme de bon sens qui puisse s'imaginer venir en aide à l'Irlande, en entretenant cette nation dans la division. Il faut une union basée sur de solides principes pour que la cause irlandaise fasse un seul pas en avant et regagne le terrain perdu."

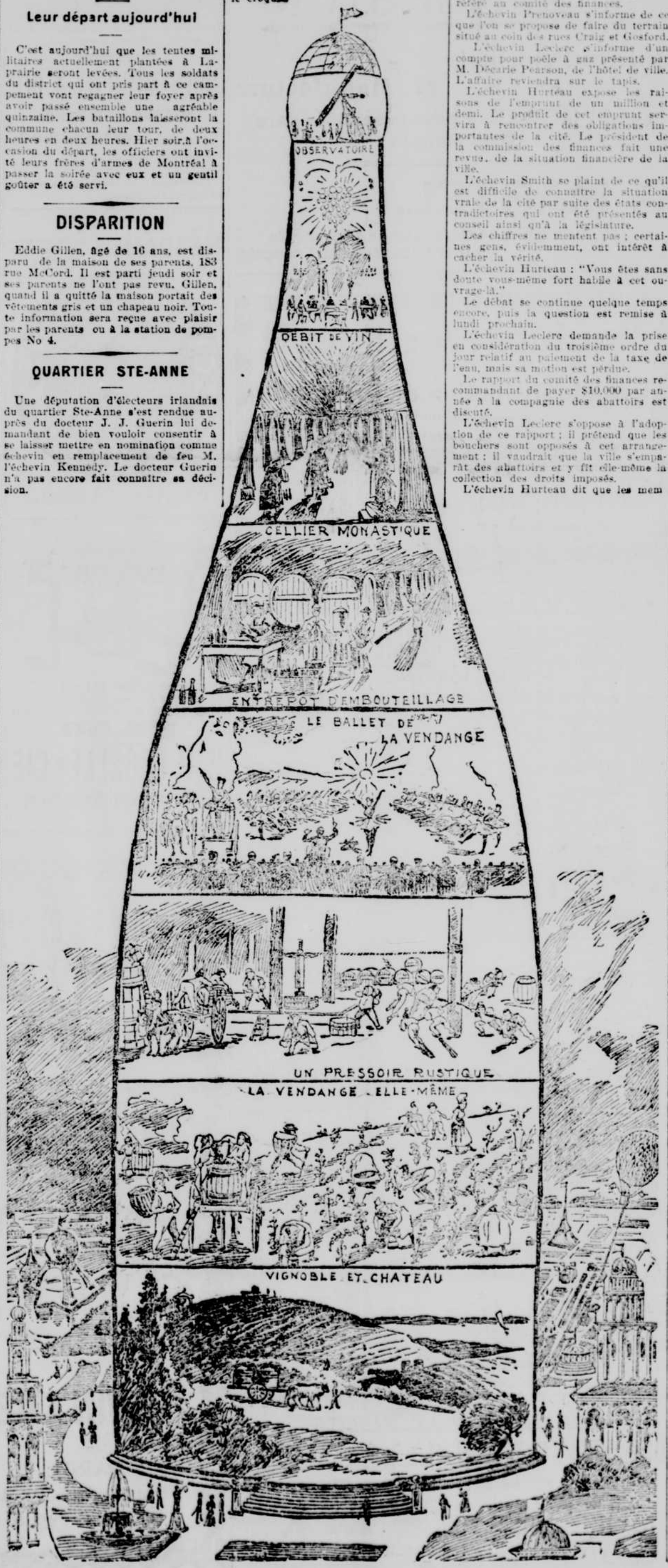
Londres, 6.—Le premier Rosebery a adressé la parole hier à la salle Albert. Il a dit que la vie de l'ancien parlement avait été noble et que sa mort n'avait rien perdu de sa noblesse. Il laisse derrière lui un surplus considérable. Les affaires revivent et deviennent prospères et le peuple semble content. Le nouveau gouvernement a assumé une lourde responsabilité, s'il a l'intention de changer la politique de ces dernières années, du moins en ce qui regarde l'Irlande. Lord Rosebery a dénoncé de nouveau la chambre des lords. M. Atkinson a été nommé procureur-général de l'Irlande. Le très honorable Henry Matthews, député conservateur pour division East de Birmingham, a été élevé à la pairie. Il a été secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères depuis le mois d'août 1892. Le très honorable Charles T. Ritchie a été élu membre du parlement pour Croydon, hier, après sa nomination à la présidence du Board of Trade. Il n'a pas reçu d'opposition.

A PROPOS DES PENSIONS

Indianapolis, Ind., 6.—Le caporal Tanner, ex-commissaire des pensions, dans un discours qu'il a prononcé ici, à l'occasion de la fête des vétérans, a attaqué violemment la politique des pensions du président Cleveland. Ses remarques ont été très acclamées.

FEU P. KENNEDY

Lors de l'assemblée mensuelle de la Dominion Alliance, une résolution a été adoptée exprimant le regret des membres au sujet de la mort de MM. P. Kennedy, ex-échevin, et E. F. Angus, qui, tous deux, étaient des adhérents de la tempérance.



Un gros procès

(Dépêche spéciale)

po. 6.—Le feu a failli détruire deux importantes manufactures de cette ville, la fabrique de chaussures de M. Cléophas Rochette et la de la vinaigrie Robitaille. L'incendie a pu être contrôlé à temps pour éviter un désastre. Les dommages ont été évalués à 150,000 dans les deux cas. M. Zélie Rochette a intenté une action contre Odell une action pour les dommages au montant de \$10,000 pendant du fameux procès Gregory, qui a fait tant de bruit deux ans et dans lequel Mlle Leclerc était le principal témoin contre madame Odell.

MORT D'UN ENFANT

actuellement à la morgue le cadavre d'une jeune enfant décédée au No 1 Durolet. Le bébé est mort sans suite du médecin.

ruit que la mère adoptive de cet enfant l'a laissé 2 ou 3 jours à la rue, sans pourtant le numéro d'identification, qui habitent cette maison et que l'enfant est mort de diarrhée. L'enquête aura lieu.

ETTE DOULEUR AUX REI

inalement causée par un dérangement des régions—Le Remède de l'Amérique du Sud pour les Rhumes aggrave positivement en 6 heures.

Il ne faut être trompé par la sensation de chaleur dans le nez et la gorge, car ces symptômes sont dus à une inflammation de cette maladie ou une autre cause, ainsi qu'elle peut être la preuve d'affections inflammatoires des régions qui tout au contraire peuvent se développer en une maladie chronique spécifique de l'Amérique du Nord, mais qui agit sur les mêmes parties des régions et en fait promptement disparaître la cause. Le remède fait donc bientôt une guérison complète. Ne pas répéter que le remède de l'Amérique du Nord pour les Rhumes est la seule pillette seule universelle. On ne prétend pas un remède universel, mais c'est vrai pour certains points de vue. Les rhumes et il opère promptement une guérison.

Prenez par B. E. McGale, 2123 rue Notre-Lavoie et Nelson, 1605 rue Notre-Louis J. L. Lyons, coin des rues Craig et

RHUMES

maître, No 25 Rue St-Jacques

MONTREAL

ence : Ville St-Laurent. — Heures de
9 heures a.m. à 3 heures p.m. s-n

BEAVER HALL-44

terrie dans toutes ses branches. Mères
aux enfants, vous et aussi aurez sa-
létaires avec ou sans plaisir, en or,
laide. Il n'y a rien d'autre à dire.
à l'usage de pratique.

A. S. 7-10 et 11-12

TELEPHONE 3847.

MACPHERSON, L. D. S.
278—4—10

THURGAREAU

Chirurgien-Dentiste

Rue St-Denis

COIN DORCHESTER

élève du Collège Dentaire de Phila.
Extraction de dents sans douleur
ou du Chloroforme, de l'Éther, du Gas
de l'Électrisité ou d'Anesthésie lo-
caux en or, en Aluminium et en
ivoire, même en bon vuide de leurs
Couronnes en or et en porcelaine.

STÈME D'OPERATION

— ET —

ment mis en pratique dans les
universités des États-Unis

Téléphone Bell 6849

du du Soir, de 7 à 8 p.m.

61—4 D. N.

S CORSETS



Meilleurs

134-5

... un motif... pour ne pas
sa proposition. Dans son idée
il ne croyait pas devoir revê-
tements neufs, alors que la
femme et la petite Mirette n'a-
que de vieux habits sur elles.
Et à ses yeux une préférence
désobligeait, lui, homme, lui un
habitué à se rire de toutes les
choses : il pensait qu'il ne devait
accepter d'être mieux garanti du
que ces frêles créatures.
Et, avec son tact de femme pleine
d'air, devina ses objections et les

— Vous ne voulez pas accepter
l'opposition ?... lui demanda-t-elle

— pense qu'il vaudrait mieux que
chétions quelque chose de chaud
vous ou Mirette... moi je suis
durel... je supporterai plus fait
à l'hiver que vous deux....
— Jean... crepez-moi....
— vous faire ? Prenez sans sursu-
vêtement que je vais vous
pendant... moi... Il ne faut
à moi qu'après vous....
— Je, mon pauvre ami, c'est l'é-
qui ne conduit ici.
— poisme ?
— Jument !... Je veux vous pré-
du mal... vous empêcher de su-
aux attelées de l'hiver qui
ur vous plus rigoureuse que vous
seulez.
— Je appeler cela de l'égoïsme ?
— ... comprenez-moi bien....
vous écoute.
— étaient arrêtés pour mieux cau-
sant un des couloirs du vaste mu-
— Tandis que Mirette, en gami-
seuse, s'amusait à regarder les
rables habits accrochés aux de-
sus. Ils continuaient entre eux
conversation.
— avait pris les mains de Jean
regardait bien en face.
(A suivre)

BOISSEAU = FRERES

UN FORMIDABLE COUP DE BALAI

Ouverture, LUNDI le 8 Juillet

A UNE HEURE ET DEMIE DE L'APRES-MIDI
PORTES FERMEES TOUTE LA MATINEE POUR PREPARER LE STOCK

Cette vente sera exactement ce que nous annonçons. les prix anciens et nouveaux sont tels que nous les donnons plus bas. Nos pertes seront énormes, mais peu importe.

NOUS EN FAISONS LA PLUS GRANDE VENTE DE L'ANNEE

Et elle Durera la Balance du Mois de Juillet

18000 verges de Mousseline Blanche carrautée,
2 1/2 cents la verge.

Etoffe à robe française, valant 30c pour 15c.
Etoffe à robe française, valant 81 pour 50c.
Beige pure laine, valant 45c pour 22c.
Etoffe à robe française, valant 50c pour 25c.
Châli laine française, valant 40c pour 20c.
Flanelle croisée bleu marin, valant 22c pour 12 1/2c.
Etoffe à robe française, valant 70c pour 35c.
Serge française pure laine, valant 35c pour 19c.
Crêpon français pure laine, valant 40c pour 23c.

300 douzaines de Bas Coton noir pour Dames, toutes
les grandeurs, 5c la paire.

PARASOLS!

Parasols unis et de fantaisie, valant 75c pour 50c. Parasols unis et de fantaisie, valant \$1.25 pour 75c.
Parasols unis et de fantaisie, valant \$2 pour \$1. Parasols unis et de fantaisie valant \$2.50 pour \$1.50.
PARASOLS UNIS ET DE FANTAISIE, VALANT \$3.50 POUR \$2.

200 Doz. de Chapeaux de Paille, toutes les Formes nouvelles, à 5 cts.

RUBANS-- Rubans soie fantaisie, rayés, fleuris, carrautés, de toutes les couleurs, pas de vieilles dispositions, toutes nouvelles marchandises, beaucoup d'entre elles n'ont pas encore été montrées, valant de 35c à 75c, pour 8c, 10c et 15c.

Blouses et Chemisettes, à moitié prix.
Chemises de nuit pour dames, à moitié prix.
Corps et Caleçons pour dames, à moitié prix.
Cache-corsets et Jupons, à moitié prix.
Mercerie pour hommes, à moitié prix.
Tweeds et Draps, à moitié prix.

500 Caisses Vestes à Cotes pour Dames, 3 1/2 cents

Indienne anglaise, valant 9c pour 5c.
Indienne anglaise, très bonne, valant 14c pour 8c.
Ducks fantaisie pour costumes, valant 15c pour 10c.
Piqué américain fantaisie, valant 25c pour 13c.
Sateen anglais de bonne qualité, valant 25c pour 14c.

DOUBLURES

Batiste, valant 6c pour 4c. Batiste, valant 8c pour 5c.
Doublure croisée, valant 8c pour 6c.
Doublure croisée, valant 10c pour 7c.
Doublure croisée, valant 20c pour 12c.

Doublure en Papier Chamols, 20 cts

Etoffes à Robes Noires

Henrietta pure laine, valant 45c pour 28c.
Etoffe à robe de fantaisie pure laine, \$1.15 pour 68c.
Crêpon français noir valant 90c pour 50c.
Henrietta pure laine, valant 60c pour 35c.
Broché noir, valant \$1.45 pour 89c.
Crêpon français noir, valant \$1.15 pour 65c.
Henrietta pure laine, valant 75c pour 42c.
Crêpon français noir, valant 70c pour 43c.
Crêpon français noir, valant \$1.25 pour 79c.

10,000 VERGES DE BRODERIES
2 CENTS LA VERGELE BAZAR : BOISSEAU
FRERES

Coin St-Laurent, Ste-Catherine et St-Charles-Borromée

LE COTILLON DU BAL
MINEVIL

Il était à peu près deux heures du matin, et le bal de Mme Minevil battait son plein, mais bien que la soirée parût absolument charmante et tout à fait réussie, Mme Minevil avait sous les bandeaux grisonnants de sa chevelure le front coupé d'un pli soucieux, tandis que son regard ne quittait pas Mlle Irma Rochade, la nièce du directeur des Beaux-Arts, une jeune fille très laide, d'un embonpoint exagéré, qui ne dansait pas.

Du côté des mamans, derrière les éventails déployés, les invités chuchotaient entre elles :
— A quel propos les Minevil, qui n'avaient pas d'enfants, faisaient-ils danser ? Probablement en l'honneur de leur nouvelle relation, les Rochade, rencontré l'été précédent à Baden-Baden.

— C'est vrai, les Rochade, parents d'un directeur des Beaux-Arts, avaient une influence à utiliser.

Est-ce qu'on les "chauffait" pour la décoration de Minevil ?
— Qui sait ? Peut-être bien que, grâce à eux, Minevil, le "grand manufacturier" allait enfin pouvoir obtenir ce bout de ruban rouge que sa femme ambitionnait avec ardeur depuis si longtemps !

Et pendant que les conversations continuaient leur train, Mme Minevil allait et venait de l'un à l'autre avec un affabilité empreinte.

Des yeux, elle paraissait chercher quelqu'un, et à plusieurs reprises elle avait demandé :
— Savez-vous où est mon neveu Albert ? Je ne le vois pas.

Mais tout à coup elle parut rassurée et, d'un geste, fit signe à un beau jeune homme d'une trentaine d'années, qui se tenait souriant près d'une petite personne très décolletée, de venir auprès d'elle.

— Vous avez besoin de moi, ma tante ? Mais pourquoi est-elle si sombre ? Tout marche à souhait, il me semble !
— Eh bien ! vous n'êtes pas difficile, Mlle Rochade ne danse pas. J'ai beau lui présenter les jeunes gens, les misérables se contentent de saluer et passent sans l'inviter.

— Entre nous, cela se comprend : non seulement laide à faire peur, mais un poids pareil, et puis quelle toilette ! Le comble du ridicule, un vrai paquet. Vous qui avez du goût, avouez que c'est déplorable.

— Je ne dis pas, mais enfin ce qu'il y a de certain, c'est que les parents doivent être furieux. Et ce qui m'aprou-

vante, c'est ce cotillon !
Qu'est-ce que je vais faire si elle n'est pas demandée pour le cotillon ?
Voyons, Albert, tire-moi d'embarras et invite-la !

— Et après, ma chère tante, vous ne ferez remettre la médaille de sauvetage ?
Sérieusement je regrette de ne pas pouvoir vous rendre ce service, mais impossible. Voilà trois semaines que mon invitation est faite.

— A qui ?
— A la petite veuve Mme Descove.
Mme Minevil bondit.
— A cette Mme Descove à qui vous faites une cour acharnée ?
Eh bien ! mon cher, vous avancerez une autre fois vos affaires auprès d'elle, mais pour ce soir dégagez-vous de votre promesse et allez inviter Mlle Rochade.

— Mais c'est impossible, tout à fait impossible.
Mme Minevil s'emporta.
— Il le faut cependant, il le faut absolument. Vous devez bien comprendre que si leur fille n'a pas de cotillon, nous ne pourrions pas et que votre oncle ne sera jamais alors chevalier de la Légion d'honneur.

Et, se faisant plus douce :
— Voyons, Albert, suis-je ou non une bonne tante et sais-je quelquefois vous faire plaisir ?
Le jeune homme, qui avait souvenir de récentes fringues payées par la générosité de Mme Minevil, baissa la tête.

— Eh bien ! pourriez-vous la tante triomphante, c'est à prendre ou à laisser, ou nous nous fâchons, — mais tout à fait, pas de brouille pour rien, — ou vous inviteriez Mlle Rochade.

Partagé entre le désir de ne pas mécontenter une parente si souvent utile, et d'un autre côté de ne pas renoncer à son flirt avec Mme Descove, Albert restait songeur.

— Voyons, ma tante, ma chère tante, vous savez si je serais heureux de pouvoir vous être agréable. Je comprendrais parfaitement la gravité de la situation et ne voudrais pour rien au monde compromettre la nomination de mon oncle ; mais mettez-vous à ma place. Est-ce une chose possible, est-ce une chose faisable que de dire à Mme Descove :

— Mlle Minevil froissa son éventail avec colère.
— Tenez, allez au diable !
— Si c'est avec Mlle Rochade, je n'ai pas besoin de la recommandation. J'y serai tout arrivé.

— Voyons, ne commencez pas vos plaisanteries. Il est tard. Dépêchez-vous.

Dites oui, et vous ne vous en repentirez pas.
— Et si pourtant nous arrivions à trouver quelqu'un d'autre pour l'inviter ?
— Eh bien ! c'est tout ce qu'il me faut. Je ne tiens pas spécialement à vous, mon ami. Ce qui m'importe, c'est que Mlle Rochade ne soit pas cavalier quelconque, et si vous lui en découvrez un, vous pourrez aller débiter à Mme Descove toutes les sottises qu'il vous plaira.

— Alors, c'est bien, je vais me mettre en campagne pour faire la chasse au danseur de bonne volonté, et je viendrai vous faire connaître le résultat.
Mais dix minutes plus tard, Albert, l'air penaud, s'approchait de sa tante :
— Insuccesses complet ! Je reviens bredouille et ai dépensé en pure perte mon équilibre le plus précieux.

Je n'ai pu en décider un seul.
Personne n'a le courage de s'excuser.
— Ah ! les monstres !
— N'exagérons pas. Ce ne sont pas des monstres, mais simplement des gens qui ne veulent pas se résoudre à une telle corvée.

— Est-ce qu'ils se figurent, par hasard, que je les consigne pour les amuser ?
— Je les invite parce que j'ai besoin d'eux, parce qu'ils me sont utiles, mais ils n'ont pas le tact de comprendre cela. Et, s'acharnant davantage :
— Vos amis ne valent pas mieux que les autres, alors ?

— D'ailleurs, parlons-en, de vos amis. Ils sont réussis, vos amis ! Vous n'avez cependant promis de ne m'amener que des jeunes gens présentables...
— Présenterais-je ou veulent bien qu'on les présente.

— Interrompez-moi tant que vous voudrez, il n'en est pas moins exact que vous vous êtes engagé à m'inviter des personnes "bien". Vraiment on peut se fier à vous !

— Mais, ma tante, j'ai pris soin, au contraire, de ne choisir que les plus "sûrs", et je pense justement recevoir vos compliments.

— Quel est ce vous avez à leur reprocher, à mes amis ?
Ils sont tous charmants et absolument remarquables : "Klept" vient de passer brillamment son doctorat en droit ; son cousin, le petit blond, est un écrivain de valeur ; "Marcel" est ingénieur, "Florent" architecte, "Léon", point avec un talent rare, "Tobin" sera nommé avec peu de chirurgien des hôpitaux.

— Mlle Minevil coupa court avec impatience :
— C'est bon, c'est bon. Ils sont peut-être très distingués au fond, mais les

uns sont laids ou vulgaires, les autres grotesques et ridiculement habillés ; ils ne représentent pas, n'ont pas l'aspect de vrais hommes du monde. Je suis sûre que mes jeunes filles ne sont pas contentes... Mais à quoi pensez-vous ?
— Je réfléchis que Pierre Baine n'est pas venu, et que lui est le seul qui aurait pu nous sauver. Si le Pen avait pu, il aurait dansé avec Mlle Rochade... Peut-être bien n'aurait-il oublié son invitation. Il est si étourdi !
— Demeure-t-il loin d'ici ?
— Non, tout près. C'est une idée merveilleuse, cela ! Je m'échappe un instant, je saute en voiture et dans un quart d'heure je vous le ramène.

— Si, par hasard il ne pouvait venir, j'ai aussi un camarade à deux pas, que je prendrai de gré ou de force.
Retardant un peu le cotillon : dans vingt-cinq minutes au plus tard, je serai de retour. Seulement j'y pense... l'autre ne danse pas.

— Eh bien ! qu'est-ce que cela fait, le "causant", eux aussi, leur cotillon, puisque c'est la mode ! Ce que je demande ce n'est pas un homme, c'est un mannequin.

— Entendu alors : avant une demi-heure je serai là.
Albert, hélas ! jouait de malheur. Pierre Baine était malade, et l'autre ami sur lequel il avait fondé quelque espoir était absent.

Albert était remonté en voiture affreusement perplexé, ne sachant à quel porte frapper.

Si le ne ramenait personne, c'était lui qui serait forcé d'inviter Mlle Rochade, et il lui semblait que pour rien au monde il ne pourrait se résoudre à ne pas profiter de ce long tête-à-tête qu'il s'était si bien ménagé avec Mme Descove.

Un danseur, il lui fallait un danseur absolument, mais qui ? qui ?
Sur son chemin, il se heurta à un jeune homme, et Albert ne savait toujours quelle adresse lui donner.

— A la fin, il lui donna la sienne propre, espérant que chez lui il découvrirait une liste de noms qui lui fournirait une idée quelconque.

En ouvrant sa porte, il fut surpris de trouver son domestique tout habillé.
— Tiens, Jean, que fais-tu là ? Pourquoi n'es-tu pas couché ?
— C'est, monsieur, parce qu'un de mes amis à qui on avait donné deux billets d'Opéra est venu me chercher, et comme après le spectacle nous sommes sortis, c'est seulement à l'instant que je viens de rentrer.

Albert ne l'écoutait même pas et

bousculait tous ses tiroirs.
Il avait bien fini par trouver son répertoire, mais il avait beau chercher parmi les noms, il ne découvrait personne qu'il pût passionnément aller chercher sur l'heure pour cotillonner avec Mlle Rochade.

Douloureusement il étirait son front dans ses mains.
Est-ce qu'il allait être obligé de se sacrifier ?

Pour cette chance unique après de Mme Descove, pour servir de cavalier à l'autre ?
Et le tic-tac éternel de la pendule lui révélait la fuite rapide du temps.

— Là-bas, Mme Minevil devait s'impatienter.
Un danseur à tout prix ! ne cessait de se répéter le malheureux.
Tout à coup, il eut un brusque sursaut.

Son regard venait de tomber sur Jean qui, au valet styé, attendait les ordres de son maître.

— Ce n'est pas un danseur que je cherche, c'est un figurant, un mannequin, avait dit Mme Minevil.
Jean, très grand, très mince, la taille bien prise dans l'habit noir, avait vraiment bon air.

L'heure avançait de plus en plus. Albert, absolument affolé, perdait la tête et sans se donner le temps de réfléchir, prenait subitement son parti :
— Jean, veux-tu gagner deux louis ?
— Oui, monsieur, avec plaisir.

— Eh bien, écoute, écoute-moi bien : pour un parti, quelque chose enfin que tu n'as pas besoin de comprendre, je veux, pendant la fin de la nuit, te faire passer pour un de mes camarades.

— Ça va venir avec moi dans une maison où personne ne te connaît, tu prendras le nom que je t'indiquerai, je te présenterai à une jeune fille, tu sauras et tu lui demanderas de vouloir bien t'accompagner au cotillon.

— Elle acceptera ? tu l'as dit, tu l'as dit, tu l'as dit, même pas besoin de parler, tu te bernes à avoir des frêles polles et à lui remettre tous les petits accessoires qu'on te passera. Par exemple, il faut que tu me jures sur ta tête d'être discret et de ne jamais révéler à personne notre complot. Jure-tu ?
— Oh ! monsieur, pour deux louis, c'est trop bon marché, j'assure seulement.

— Eh bien ! animal, j'en mettrai trois. Viens, et pas de bêtises.

— Cinq minutes plus tard, Albert et "son ami" arrivaient chez Mme Minevil.

— Attention, Jean, dit le jeune hom-

me, tu vois cette jeune fille là-bas, avec des fuchias : c'est elle que tu vas inviter.

— Comment, cette grosse demoiselle si laide ? Monsieur n'est pas loyal de ne pas m'avoir prévenu, j'aimerais mieux m'en retourner. Ce serait trois louis trop chèrement gagnés.

— Misérable ! je t'en donnerai le double. Allons, marche !
Maintenant, le cotillon était dans tout son éclat.

Jean, superbe de correction élégante, se tenait près de sa danseuse souriante, tandis que les parents Rochade rayonnaient.

— Dans le centre-portal la plus éloignée Albert et Mme Descove flirtaient avec un joyeux laisser-aller, et Mme Minevil, radiance, avait seulement interrompu une seconde leur tête-à-tête pour chuchoter à l'oreille de son neveu :

— Les Rochade sont ravis et partent sur une bonne impression, tout va bien... Vous avez eu la main heureuse, cette fois. Votre ami est charmant, tout le monde le remarque. C'est lui qui a le plus de succès ! Quelle différence avec vos autres camarades. A sa distinction et à son aisance, on voit bien tout de suite que "celui-là" est un homme du monde !

Trois semaines plus tard, et il lisait dans l'"Officiel" que M. Minevil était nommé chevalier de la Légion d'honneur, et Albert, tout en repliant le journal, se faisait cette réflexion philosophique :

— C'est tout de même moi qui payais les frais ; elle m'aurait coûté six louis, la décoration de mon oncle !...
LOUIS FARAN.

UNE DAME CONSCIENCEUSE DE TORONTO
Le témoignage suivant est publié sur demande :

Je crois de mon devoir d'annoncer au public le bien-être que j'ai obtenu en faisant usage de votre remède de l'Amérique du Sud pour le rhumatisme. J'ai beaucoup souffert de rhumatisme pendant plusieurs années et j'ai fait usage de ce remède avec les meilleurs résultats. J'espère que d'autres personnes souffrant mon exemple, et je crois que si elles le suivent, elles seront aussi reconquises que moi pour le bien qu'elles obtiendront.

Mrs. HAYES
71 rue Gloucester, Toronto.
En vente par H. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame ; Lévyette & Nelson, 1483 rue Notre-Dame ; et J. L. Lyons, coin des rues Craig et Huron.



Il Faut Boire

STOWER'S LIME JUICE CORDIAL

C'est tout de même moi qui payais les frais ; elle m'aurait coûté six louis, la décoration de mon oncle !...
LOUIS FARAN.

UNE DAME CONSCIENCEUSE DE TORONTO
Le témoignage suivant est publié sur demande :

Je crois de mon devoir d'annoncer au public le bien-être que j'ai obtenu en faisant usage de votre remède de l'Amérique du Sud pour le rhumatisme. J'ai beaucoup souffert de rhumatisme pendant plusieurs années et j'ai fait usage de ce remède avec les meilleurs résultats. J'espère que d'autres personnes souffrant mon exemple, et je crois que si elles le suivent, elles seront aussi reconquises que moi pour le bien qu'elles obtiendront.

Mrs. HAYES
71 rue Gloucester, Toronto.
En vente par H. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame ; Lévyette & Nelson, 1483 rue Notre-Dame ; et J. L. Lyons, coin des rues Craig et Huron.

Whiskey "Islay"
De SHERRIFF
En Barils et Caissons
Ce Whiskey a maintenu sa haute réputation au Canada pendant trente-six ans.
GILLESPIES & Co, Montréal
Agents pour le Canada
214-216-100

LA FAMILLE GRAY

Amenée prisonnière de la Floride

Toronto, 6—Le détective John M. Gray est arrivé en cette ville hier matin avec la famille Gray, composée d'une mère, de la mère et de quatre enfants. Gray ont retenu les services de F. G. Murdock pour les défendre.

at de police Geo. Edmison ce ma-
leur cause sera remis à huit jo-

FAMILLE ANEANTIE

Un père fait mourir sa femme et ses quatre enfants

CHICAGO, 6.—Frederic Hellman, entrepreneur-maçon bien connu, a fait m

cru d'abord que Hellman, sa femme et ses enfants étaient morts résidents.

ment, mais à l'enquête du coroner, il a recueilli des renseignements montrant que le meurtre de la femme avait été combiné tranquillement, car le père avait l'intention de se suicider après avoir tué sa femme et ses enfants. On croit que le Dr. H. Brown a

esprit de l'ange. Il a fait mourir mille en ouvrant le bec de gaz.

L'EXPEDITION PEARY
—
St-Jean, Terre-neuve. 6—Le vap.
"Polino", parti de Sydney, samedi
porte l'étrier de couche du vap.
"Krye", qui doit aller au secours
l'expédition Peary. Le "Polino" est
endu ici cette après-midi. Les méca-
nismes espèrent pouvoir le mettre en
dans l'espace de trois jours en ré-
taillant jour et nuit. L'expédition pe-
ut probablement partir mardi soir.

NAISSANCES
—
LAVIGNE—En cette ville, le 5 courant
d'âge de 6 mois et 13 jours, Joseph-Hen-
ry, enfant de Jrs Clavis Joseph-Hen-
ri et tailleur.

MARIAGES
—
ADOLPHE-ROBERT—Ce matin, à la ci-
vile, à 11 heures, M. Adolphe-Robert

porateur, conduisit à l'autel Mlle Malv
bert. La bénédiction nuptiale a été don
le Pape. A Gédéon, cousin du mar

FORTIN-DESAULNIERS—Le 2 juillet, il se fit un mariage à Lowell, Mass., par le R. Messier, cure, Louis Philippe Fortin. Le fiancé, conduisait à l'autel Mlle M. Antoinette L. Desaulniers, fille de M. Phil. Desaulniers, autrefois de Louisa ville. Le heureux couple est parti immédiatement pour le Canada.

90 ans, Joseph Bayard, bourgeois, père
E. Bayard, commis; F. Bayard, comm

Les funérailles auront lieu lundi, le 8 courant, à 8 heures, à m. du convoi funéraire par la diligence de la commune pour se rendre au cimetière de la commune paroissiale. Les parents et amis sont priés d'y assister sans être invités.

2

BLEAU — En cette ville, le 6 courant, le 20 ans et 1 mois, Albina Bleau, 109 rue Panet.

EDUC — Le 4 du courant, est décédée à l'âge de son père, Jos. Archer, sr, évêque, Mary Ann, veuve de leur sœur Ovide, marchand.

MATTE — En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 35 ans et 6 mois, Dame veuve Sophie Matte de son déf. John Petit.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, Honore Tremblay, No 2 Aqueduc, à 14 heures, pour se rendre

PAPINEAU En cette ville, le 5 courant et de 16 ans, 10 mois, Exilda Papineau et de Noël Papineau.

Les fiançailles auront lieu lundi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure du père Noël 481, rue Laval à 7.30 h et se rendra à l'église St-Jean. Bire et de Sault au Recollet, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sur invitation.

ALIQUETTE—A St. Vincent de Paul, Cal., a l'âge de 28 ans, Georgianna Vastie, fille de F. N. Valiquette.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, à 9 heures précises, pour se rendre à l'église et de là au cimetière paroissial. Les parents et amis sont priés d'y assister sans aucune invitation.

AUZÉ—En cette ville, le 29 juin, Daniel Pauzé, 213 St André, membre de l'A

VENDRE — Magasin de cigares et bonbons, pour cause de santé. Bonne place. Presser 266 Ste Catherine. 207-11

VENDRE — Vitrine, d'étalage en nickel, nœver et cerisier, à bon marché; aussi, litiu à café, glacière d'épicerie et poêle, bois, à très bon marché, presser à leur bureau St Jacques. 207-11

prompts à débiter, magnifique restauration
ciée, recette par semaine \$100 à \$125 loyer
prix \$300, \$500 comptant, bain e facile

VENDRE-Cause de départ, restaur.
necence, rue St Laurent, affaires pa-
laine \$110 à \$150, loyer \$30, avec beau loge-
ment, sacrifice. Aussi hôtel, rue St La-
rent, le propriétaire se retirant d'affaires,
meubles, armoires, tables, chaises et
casseroles, recettes par semaine \$200 à \$230, con-
ditions faciles. S'adresser Laferrrière et Collin,
1572 Notre-Dame. 297-1

boisson et cigares, conditions très faciles.
R. S. Laferrière et P. Pelletier, 1572 Notre-

VENDRE—Magasin cigares, bonbons et fruits, rue Ste Catherine, avec logt., loyer \$12, prix \$250. Magasins, rue St-Jean, avec logt., loyer \$10, prix \$200. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$8, prix \$150. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$6, prix \$100. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$4, prix \$75. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$2, prix \$50. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$1, prix \$25. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.50, prix \$12.50. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.25, prix \$6.25. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.125, prix \$3.125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0625, prix \$1.5625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.03125, prix \$0.78125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.015625, prix \$0.390625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0078125, prix \$0.1953125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00390625, prix \$0.09765625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.001953125, prix \$0.048828125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0009765625, prix \$0.0244140625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00048828125, prix \$0.01220703125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000244140625, prix \$0.006103515625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0001220703125, prix \$0.0030517578125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00006103515625, prix \$0.00152587890625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000030517578125, prix \$0.000762939453125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000152587890625, prix \$0.0003814697265625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000762939453125, prix \$0.00019073486328125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000003814697265625, prix \$0.000095367431640625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000019073486328125, prix \$0.0000476837158203125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000095367431640625, prix \$0.00002384185791015625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000476837158203125, prix \$0.000011920928955078125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000002384185791015625, prix \$0.0000059604644775390625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000011920928955078125, prix \$0.00000298023223876953125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000059604644775390625, prix \$0.000001490116119384765625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000298023223876953125, prix \$0.0000007450580596923828125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000001490116119384765625, prix \$0.00000037252902984619140625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000007450580596923828125, prix \$0.000000186264514923095703125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000037252902984619140625, prix \$0.0000000931322574615478515625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000186264514923095703125, prix \$0.00000004656612873077392578125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000931322574615478515625, prix \$0.000000023283064365386962890625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000004656612873077392578125, prix \$0.0000000116415321826934814453125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000023283064365386962890625, prix \$0.00000000582076609134674072265625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000116415321826934814453125, prix \$0.000000002910383045673370361328125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000582076609134674072265625, prix \$0.0000000014551915228366851806640625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000002910383045673370361328125, prix \$0.00000000072759576141834259033203125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000014551915228366851806640625, prix \$0.000000000363797880709171295166015625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000072759576141834259033203125, prix \$0.0000000001818989403545856475830078125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000000363797880709171295166015625, prix \$0.00000000009094947017729282379150390625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000001818989403545856475830078125, prix \$0.000000000045474735088646411895751953125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000009094947017729282379150390625, prix \$0.0000000000227373675443232059478759765625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000000045474735088646411895751953125, prix \$0.00000000001136868377216160297393798828125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000000227373675443232059478759765625, prix \$0.000000000005684341886080801486968994140625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000001136868377216160297393798828125, prix \$0.0000000000028421709430404007434844970703125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000000005684341886080801486968994140625, prix \$0.00000000000142108547152020037174224853515625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000000028421709430404007434844970703125, prix \$0.000000000000710542735760100185871124267578125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000000142108547152020037174224853515625, prix \$0.0000000000003552713678800500929355621337890625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000000000710542735760100185871124267578125, prix \$0.00000000000017763568394002504646778106689453125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000000003552713678800500929355621337890625, prix \$0.000000000000088817841970012523233890533447265625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000000017763568394002504646778106689453125, prix \$0.0000000000000444089209850062616169452667236328125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.00000000000000088817841970012523233890533447265625, prix \$0.00000000000002220446049250313080847263336181640625. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.000000000000000444089209850062616169452667236328125, prix \$0.000000000000011102230246251565404236316680908203125. Magasin, rue St-Jean, avec logt., loyer \$0.0000000000000002220446049250313080847263336181640625, prix \$0.00000000000000555

usiles de cuisine, etc., ayant 19 pensions
régulières. S'adresser Laferrière c
1574, New-Beau, au tour de Bate

VENDRE—Bon magasin de tabac cigares et pipes. Vous trouverez aux N°s

er, prix \$200, magnifique épicerie, stock
à 80¢ dans la piastra. S'adresser Lafor
& Pelletier 1573 Notre-Dame, en face

VENDEUR—Achetours, si vous avez un petit capital à disposer, nous pouvons donner un bargain exceptionnel, un restaurant licence payé 4 appartements, même cher, loyer \$25, vendra le tout fixtures, etc. prix \$25, cause de mortalité. Presser Lebel et Castellie, 16 rue St Jacques 207-1

VENDEUR—Pour une personne ou petite famille, bon restaurant licence payé. Ste Catherine, 4 appartements, petit, recettes \$110 à \$120 par semaine, petit, conditions \$600 comptant, balance \$3000. Lebel et Castellie, 16 rue St Jacques 207-1

VENDRE—Rue St Laurent, bon restaurant, licence payée. 3 restaurants rue Catherine. 2 hôtels rue Notre-Dame. E.

vous établir dans une bonne place et
voir argent avantageusement, ne
prenez point de venir nous voir, nous som-
mes établis depuis nombre d'années dans ce
d'affaires et pouvons vous donner en-
satisfaction. S'adresser Lefebvre et Cas-
sandre No 16 rue St Jacques, chambres 4 et 5
